CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN, payable six mois d'avance. Aucune souscription ne sera arrêtée à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra se désabonner n'ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, bon marcheur, CORSAIRE, capitaine BAGLEY, partira du Rail-Road tous les Dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du Rail-Road tous les Mercredis, à 8 heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau a été acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bateau se chargera de remorquer les caboux de bois, planches et autres chalands.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bateau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

WM. BAGLEY.

23 août—4m

LIGNE DE PAQUEBOTS.

Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE, CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre,
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE, CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin,
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ, CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CREOLE, CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre,
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre.

NAVIRE HUNTSVILLE, CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 300 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR LA MOBILE.

La goëlette SARAH, capit. Starke, partira samedi prochain, 26 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis à vis des magasins bleus ou à

TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levée, No 15.

25 jan

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette DORCHESTER, capit. Salis, partira dans deux jours, ayant une partie de son chargement à bord. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

S. CUCULLU, rue Toulouse.

21 janv

POUR NEW YORK—(Paquebot du 5 Février.)

[Ligne de la Louisiane et de New York.]

Le navire CREOLE, capit. Page, partira comme dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à [23 janv]

FOSTER & HUTTON.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier la LOIRE, capit. Boulanger, partira sans délai, le 2 février. Pour frêt ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

23 janv

POUR PORT-AU-PRINCE.

La jolie goëlette ELIZABETH, doublée et chevillé en cuivre capitaine Abram Brown, ayant le deux tiers de son chargement engagée. Pour reste du frêt, 200 barils, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, près du ferry, entre St. Louis et Conti.

23 janv.—4

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, partira positivement dimanche prochain. Pour frêt ou passage, s'adresser à

HARRISON BROWN & CO, rue Royale, No. 117.

23 janv.

POUR LE HAVRE.

Le navire SALEM, capitaine Destebeche, partira le 5 février, s'adresser à bord, ou à

J. MAGER,

22 janv

POUR LE HAVRE.

Le navire NEVA, capit. Thomas Lord, partira sous peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à

F. PERRET, rue Toulouse.

22 jan

POUR TAMPICO.

La goëlette ELIZA THOMAS, capitaine Butler, partira Vendredi prochain 18 du courant, pour le dit port. Pour frêt de quelques barils, ou passage, s'adresser à bord ou à

J. DUFART.

17 janv

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, NESTOR, cap. J. Parrott; doublé et chevillé en cuivre, désire trouver de 3 à 400 balles de coton, pour compléter son chargement, et quelques passagers; s'adresser à

I. OGDEN & CO.

14 jan.

POUR LE HAVRE.

Le Navire première classe, LEXINGTON, cap. Sam'l. Atkins, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver 400 balles de coton pour compléter son chargement; s'adresser à

I. OGDEN & CO.

POUR BOSTON.

Le Brick, doublé en cuivre, COMMISSARY, capitaine Rundelett, partira sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à

LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier LOIRE, capitaine Boulanger, ayant une partie de son chargement à bord, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC, rue Royal, No. 175.

POUR MARSEILLE.

Le navire, doublé et chevillé en cuivre, DUBLEN PACKET, capitaine MacPherson, partira le 19 de ce mois. Pour frêt ou passage, ayant des bons arrangemens, s'adresser à

A. QUERTIER & BOUTIN.

En débarquement du brick Authentic, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné

Barriques de vin rouge de Montferrand. En magasin, vin en caisses de Haut-Brion, Champagne mousseux, [illegible] qualité supérieure, quelques barils de vieille Eau de vie de Cognac.

J. M. FORTIER.

25 jan—5

A VENDRE.—30,000 Gallons mélasses, près de la ville, livrables de suite par

BLANC & BRUGIER.

17 déc

VENTES A L'ENCAN.

ESCLAVES DE GRANDE VALEUR.

PAR TRICOU & CANONGE.

SERONT vendus à midi, à la Bourse Hewlett, lundi 4 février 1833, les esclaves suivans appartenant à M. Jacques Charbonnet.

AYSIQUE, âgé de 32 ans, bon sucrier, excellent laboureur et bon charretier.

PITA, âgé de 30 ans, bon à tout sur une habitation.

BRISTAT, excellent nègre, âgé du 35 ans, bon nègre d'équipage.

JEAN BAPTISTE, âgé de 24 ans, bon charretier et excellent nègre de champ.

DAVES, âgé de 16 ans, bon cocher, bon domestique et excellent charretier.

MICHEL, mulâtre de 25 ans, bon domestique et bon charretier.

PRINCE, nègre âgé de 26 ans, bon commandeur et bon nègre de champ.

BIVERLEY, nègre âgé de 22 ans, excellent charretier et bon laboureur.

STEPHEN, âgé de 27 ans, assez bon charpentier et excellent nègre de champ.

BILLY, griffe âgé de 23 ans, bon tonnelier, excellent nègre de champ et d'équipage.

PETER, nègre de 24 ans, excellent laboureur et bon charretier.

SALLY, négresse âgée de 25 ans, avec son enfant de 5 ans, bonne domestique et excellente négresse de champ.

MARIA, négresse âgée de 19 ans, bonne domestique et bonne négresse de champ.

JOHN, âgé de 11 ans, bon petit domestique pour un garçon.

TEMPERANCE, mulâtresse âgée de 24 ans, avec ses deux enfans, (une âgé de 3 ans et l'autre à la mamelle,) bonne domestique et couturière.

Conditions:—1-3 comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés, à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets seront faits payables à la banque de la Louisiane.

Les actes de ventes seront passés devant le juge de la paroisse Jefferson; son greffe se tient au faubourg Lafayette. 24 janv

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 4 Février prochain, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes:

1o. UN TERRAIN mesurant 60 pieds français de face à la rue de Chartres, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Bienville et Conti, attenant d'un côté à la propriété de Mr. T. Mossy, et de l'autre à celle de Mr. Dimitry, avec les trois maisons en briques et à deux étages, qui y sont construites ainsi que les cuisines et autres dépendances qui s'y trouvent. La dite propriété est affermée pour une somme annuelle de $7,800. Le bail du No. 89 est pour un laps de cinq ans, à raison de $1,400 par an. Le bail du No. 87 est pour un an, à raison de $2,500 avec faculté par le preneur, de renouveler pour deux ans, aux mêmes conditions, et le bail du No. 85, pour deux ans, à raison de $3,000 par an; le tout à partir du 1er. octobre de l'année 1833.

2o. UN TERRAIN situé rue Toulouse, de 60 pieds de face, sur 150 de profondeur, attenant à la propriété de Messrs. Peyroux, Rivarde & co., d'un côté et à celle de Md. veuve Fitzgerald, de l'autre, avec la Maison à étage qui s'y trouve, les cuisines, chambres à domestiques; et vastes magasins d'entrepôt dans la cour.

3o. UN TERRAIN situé rue Royale, ayant 24 pieds de face à cette rue, 100 environ de profondeur avec une Maison en briques et à étages, et autres dépendances, faisant parti des ci-devant maisons des architectes, No. 331.

4o. NEUF TERRAINS formant un demi-îlet, situé au faubourg Lacourse, à l'encoignure des rues Constance et du Bassin, ilet No. 50, mesurant chacun 27 pieds quelques pouces de face aux rues Bassin et Constance, sur une profondeur irrégulière de cent cinquante neuf, conforme au plan dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, lequel sera présenté à la Bourse.

5o. UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, désigné sur le plan par le No. 2, ayant 60 pieds de face à la rue Cascalvo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

6o. Un Ilet au faubourg Macdonough, sur l'autre rive du fleuve, désigné sur le plan par le No. 7.

7o. UNE HABITATION de cinq arpens plus ou moins de face à la Fausse Rivière, sur 40 de profondeur, dans le quartier dit du Colombier.

De plus:

10 Actions de la Banque de la Louisiane.
5 do. de la Banque d'Orléans.
12 do. de la Compagnie d'Assurance des Négocians.
10 do. de la Compagnie des Architectes.
10 do. de la Compagnie de Barataria et Lafourche.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

21 janv

PAR ISAAC L. M'COY.

D'APRES un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, portant date du 4 janvier, il sera vendu vendredi 30 du courant à midi, au café de la bourse, les actions de la Banque et d'assurance ci-dessous décrites appartenant à la succession de feu James Workman, savoir:

93 actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane payées en entier, 7 do. do. do. 3-5 payées, 29 do. de la compagnie de Canal et de Banque, payées en entier, 24 do. de l'assurance des Négociants, dont $30 ont été payées, 9 do. de la Compagnie du Western Marine et Fire Insurance dont 30 ont été payées. 17 jan.

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan Jeudi 28 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

La goëlette MARGARET,

appartenant à la succession de feu John C. McNeill, avec ses apparaux et fournitures; telle qu'elle se trouve mouillée au bassin; elle a été construite à Pensacole depuis dix-huit mois, elle marche très bien, et porte en fort chargement pour son tonnage; elle tire très peu d'eau et a été construite pour les voyages du lac, elle est en bon état.

Conditions,—4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction. 27 déc

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 9 de Février prochain, il sera vendu à midi à la bourse Hewlett, d'après l'autorisation de la Cour des preuves, pour compte de la succession de Mr. Y. F. A. Blanchet;—Cathérine, négresse âgée de 17 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse et marchande; Charlotte, âgée de 21 ans, bonne blanchisseuse, fine plisseuse, cuisinière et bonne domestique.

Conditions:—Payables à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

7 janv

COUR DES PREUVES.

Etat de la Louisiane. } *Vente par le juge de la*
Paroisse de Plaquemines. } *Cour des Preuves.*

IL sera vendu par le juge soussigné, sur les lieux, pour compte de la succession de Céleste Dobard, décédée veuve Joseph Veillon, le jeudi 7 février prochain, à midi, les propriétés suivantes:

1°. Un lot de terre ou petite HABITATION, située dans cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ huit lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, ayant deux arpents de face au dit fleuve, sur 40 arpens de profondeur, bornée du côté d'en haut par la propriété de la veuve Pierre Dobard, et au-dessous par celle de feue François Lafrance. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre LOT DE TERRE situé dans cette paroisse sur le même bord de la rivière et un peu au-dessous de la terre ci-dessus décrite; ayant un arpent et demi de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, borné en haut par les terres de Mme. Martin, et au-dessous par celle de feu R. Labady.

3°. DOUZE ESCLAVES savoir:—Eloi, âgé de 60 ans; Pierrot, de 40 ans; Raphaël, de 25 ans; William, de 16 ans; Jean, de 15 ans; Noël, de 13 ans; Pierre, de 12 ans; et Maria, négresse de 30 ans, et ses enfans, Octave, de 7 ans, Charlotte, de 4 ans, Raphaël, de 2 ans, et Isidore, d'un mois.

4°. ONZE JERBIERS RIZ, 2 paires de bœufs, 4 vaches et veaux, 2 chevaux, et quantité d'autres articles de mobilier, outils aratoires, &c. &c.

Conditions.—Les terres et les esclaves seront vendues séparément, à un et deux ans de crédit, moyennant de bons billets endossés, portant hypothèque sur les propriétés, jusqu'à parfait paiement.—Le mobilier, comptant pour toute somme au-dessous de $100; et 60 jours, pour toute somme au-dessus.—Les billets devront être divisés par coupons, pour faciliter le partage entre les héritiers.

Paroisse Plaquemine, 5 janvier 1833.

G. LEONARD, juge.

10 jan

COUR DES PREUVES.—Etat de la Louisiane. Paroisse de Plaquemine. Seront vendues par le juge soussigné, à la cour de cette paroisse, jeudi 14 février prochain, à midi, pour compte de la succession de Bastien Buras, les propriétés suivantes, savoir:

1o.—Une pièce de terre située dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, à environ 21 lieues au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 20 arpens de face sur la rivière et 40 arpens de profondeur, avec les bâtimens et parterre d'orangers sur les lieux.

2o.—Six esclaves dont les noms et âges suivent: Susanne, négresse créole, âgée d'environ 45 ans; Magdelaine, négresse créole, âgée d'environ 25 ans; Marianne, négresse créole, âgée de 11 ans; Louise, mulâtresse créole, âgée de 11 ans; Charles, nègre créole, âgé de 13 ans; et Jack, nègre américain, âgé de 21 ans.

Conditions: Le bien-fonds sera vendu en trois lots, le 1er. de 10 arpens de front, comprenant les bâtimens et le parterre d'oranger à partir de la partie la plus basse, et le reste en deux lots de 5 arpens chaque; payable moitié comptant, l'autre moitié à un an. Les esclaves payables à un et deux ans; le tout en billets avec bons endossemens et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

G. LEONARD, juge.

Paroisse de Plaquemine, 12 janvier 1833. 18 jan.

SUCRE.—125 boucauts beau sucre d'Attakapas, en débarquement du bateau à vapeur Vermillion, à vendre par

GRAY, DURRIVE & CO, rue de la Nouvelle-Levée, No. 28.

10 janv

IL a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre nommé JEAN, se disant appartenir à M. Comagère du Barataria, le propriétaire est prié de vouloir bien le retirer, en se conformant à la loi. Une négresse nommée JUSTINE, appartenant à M. Percy.

P. A. CHARBONNET, shérif.

12 janv

AVIS.—Les sieurs Maillet et Grageon, de Paris, élèves de MM. Pleyel et Erard, préviennent le public qu'ils se chargeront de réparer les Pianos et les Harpes. Ils entreprendront également d'accorder les dits instrumens. Leur demeure est rue Royale, No. 214, entre Ste.-Anne et Dumaine. 25 janv

CALLIGRAPHIE.

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son frère vient d'arriver de leur établissement du Nord; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écritures, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 48, audessus de la librairie de Mlle. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et audessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières; les diplômes, registres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des *rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides*, si non *sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Graille; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières.

JOHN C. YOUNG,

25 jan Président du Collège Central (Kent.)

ON a l'honneur de prevenir les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, que l'exposition des grands serpents

L'ANACONDA,

Et le BOA CONSTRICTEUR, ou grand serpent de Java, le plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 28 janv.—1m

LES soussignés ayant dissous l'association qui existait sous la dénomination de W. Fadeulhe & co., doré-navant l'établissement rue de Chartres, No. 137, à côté de la bourse, sera conduit par W. Fadeuilhe, et P. J. Salvetat conduira celui de la rue de la Douane, No 11, en face de M. Walton, carossier. On trouvera dans les deux établissements, une riche variété de fournitures de maison consistant en beaux papiers et bordures, paysages à figures, colonnes avec jolis franges, galons, glans, et cordons en soie pour lits et sonettes, ornements dorés de tout genre, fauteuils et chaises en grande variété, matelats en crin et en mousse, lits de plume et oreillers; ainsi qu'une variété d'autres objets.

W. FADEUILHE,
P. J. SALVETAT.

22 jan

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.

Rue Bienville No. 59.

LES sousignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminée en marbre d'un travail superieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égptiens, Italiens, Irlandais et Americains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des scuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris; du ciment hydrauleque et Romain; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout a des prix tiès modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN.
JOHN STROUD.

De l'ancienne raison de société François & James Kain.

23 janv

AVIS.—Les personnes qui doivent à la succession de feu Martin Ohler, sont priées de payer immédiatement à M. Alfred McCarty, avocat, rue Toulouse, No. 238; et celles qui ont des réclamations contre la dite succession de les lui présenter avec les pièces à l'appui.

NICHOLAS MURRAY,
A. P. FLUGFELDER,
Exécuteurs testamentaires.

8 janv—9, 3ps

MADAME FESSARD, ACCOUCHEUSE, élève de la maison Royale d'accouchement de Paris, chef de théorie et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185. 4 janv—☞

600 BOUCAUTS SUCRE et 6,000 gallons de mélasse, à vendre par BLANC & BRUGIER, sur les habitations prés de la ville. 4 janv.

ON désire connaitre la demeure de M. Marron, arrivé du Hâvre par le Louisville, le mois dernier.

ESTEVANELL & COURVAL, Nlle-Levée, No. 6.

24 déc

MME. GRANET, ayant ouvert son établissement, a l'honneur de prévenir les parens que les heures de classes pour les *externes* sont de 9 *heures* à 2½ *heures* le matin et de 4 à 6 le soir; congé le jeudi après 2½ heures.

Mme. Granet profite de cette occasion pour assurer les parens de ses élèves qu'elle sera toujours prête à écouter les observations qu'on voudra bien lui faire et que, se rendant à celles qui lui ont déjà été faites, elle a fait les changemens suivans dans les conditions de sa pension: les prix restent les mêmes, excepté que le dessin est inclus dans le prix de la *pension* et de la *demi-pension*.

Le *Piano* et le chant sont réduits de $30 à $21 par quartier.

Les parens sont libres de se charger du blanchissage et du raccommodage du linge de leurs enfans, ou de laisser ce soin à l'établissement moyennant $20 pour les dix mois.

11 janv.

J. P. PUTNAM, Chirurgien-Dentiste, de retour en cette ville, et desirant continuer sa profession, a l'honneur d'annoncer qu'il s'est établi rue du Canal, No. 26, entre les rues des Magasins et du Camp, dans la maison dernièrement occupée par Madame Hearsey, où il sera satisfait de revoir ses anciens habitués, et toutes les personnes qui auraient besoin de son ministère. On le trouvera chez lui depuis 9 heures jusqu'à 3 heures. 1er. jan—6m.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville, et paroisse, il sera vendu le lundi, 25 février prochain, à l'heure de midi, et au café de la Nouvelle-Bourse, les esclaves suivans dépendants de la succession de feue Dame Marie Amiraud Duplessis, Ve. Christoval de Armas, savoir:

ANTOINE, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, habitué aux travaux d'une imprimerie, domestique de maison; sujet parfait.

ZENON, son frère, âgé d'environ 34 ans, bon charretier, cuisinier, habitué aux travaux d'une habitation, vendu comme marronneur et ivrogne.

MARIE, négresse créole, âgée d'environ 45 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, maladive.

CECILE, sa fille, âgée de 17 ans, domestique de maison, un peu cuisinière.

FANNY, négresse créolisée, âgée d'environ 30 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse, s'étant absentée quelques fois.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, billets endossés à satisfaction, divisés en coupons et portant hypothèque.

Les actes de vente se passeront en l'étude de M. Chs. Janin, notaire. 23 janv—5,1pr.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et Paroisse d'Orléans, en date du 10 Janvier 1833.—Il sera vendu le lundi, 18 février prochain au café de la Nouvelle Bourse, à l'heure de midi, la propriété suivante, dépendante de la succession de feue *Rosette Rousève*, f. de c. l.

Un lot de terre situé en cette ville, mesurant (au pied Français) 60 pieds de face à la rue St. Claude, entre les rues du Quartier et de l'Esplanade, sur 180 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, ainsi qu'une quantité d'arbres fruitiers.

Conditions:—Un quart comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans; billets par coupons, endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public.

16 janv 10, 2ps.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le samedi 23 février 1833, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse; les esclaves suivans, dépendant de la succession de feu Jacques Hardy, h. de c. l. savoir:

WILLIS, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.

GEORGES, griffe créole, âgé de 26 ans.

Conditions: Un tiers comptant, un tiers dans quatre mois et un tiers dans huit mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 jan—6, 1ps

PAR F. DUTILLET.

MARDI, 29 courant, à midi, il sera vendu au café de la bourse, le terrain situé à l'encoignure des rues de la Douane et de Robertson, ayant 60 pieds de face sur la première rue et 132 pieds 2 pouces sur la seconde. Le dit terrain est désigné sous le numéro 6 dans l'ilet No. 36.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit. 22 jan—7

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu jeudi, 7 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, 8 ARPENTS DE TERRE, faisant face au fleuve, s'étendant dans la profondeur jusqu'au Lac; situés dans la paroisse Jefferson, à trois lieues de la Nouvelle-Orléans et sur le bord, bornés dans la partie inférieur par l'habitation de Mme. Veuve Labarre, et faisant partie de l'habitation de M. Norbert Fortier. Cette terre est très fertile, très élevée et bien boisée et est trop bien connue pour en donner de plus amples informations. Elle sera vendue par arpent, et tout acquéreur d'un arpent aura le droit d'en prendre trois au même prix.

Conditions; 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Jusqu'au jour de l'encan, le propriétaire recevras des propositions. 22 janv.—8

AVIS INTERESSANT.

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES, (ANGLAISE, FRANÇAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPAREES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 jan—1m.

VINS de Bordeaux, eau-de-vie, huile d'olive, &c.—En vente chez les soussignés justement reçus par le brick Authentic de Bordeaux et le bâtiment Edouard de Marseille, savoir;

10 demi-pipes de vieille eau-de-vie de Cognac.
5 pipes de vin de Champagne, 1ère qualité.
150 tonneaux de vin de Bordeaux différents crus.
100 barils de vin blanc de Barsac, Grave et Sauterne.
1100 caisses de vin de Bordeaux, Médoc, Pouillac, St. Julien et St. Estèphe.
50 barils de vinaigre blanc, supérieure qualité.
50 paniers de champagne blanc mousseux.
250 paniers d'huile d'olive fraîche.
50 do. do. do.
10 balles d'amandes fraîches sans coquilles.

Aussi en magasin d'importation antérieure;

350 tonneaux de vin de Bordeaux. Montferrand, St. Emilion, St. Julien et Haut-Brion.
1500 caisses de 12 à 24 bouteilles chaque de Château Lafitte, do. Latour, do. Margaux, do. Léoville, do. Gruau, do. Larose et Haut-Brisson.
200 caisses de vin blanc de Barsac, Sauterne et Carbonnieux.

Anisette, bouchons, cordiaux &c.

P. E. et O. SORBE. rue Royale N. 118.

21 jan.—10

EN DEBARQUEMENT du navire Authentic, capitaine S. Sweetzer, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné;

225 caisses de vin rouge vieux médoc, qui ont droit au drawback.

21 janv. J. B. LABATUT.

A VENDRE.

CANNES A SUCRE et orangers doux.—Six arpents de plant à ruban, verts et jaunes, de première qualité, un millier environ d'orangers doux, de la meilleure espèce, âgé de 3 ans. S'adresser au bayou St. Jean, habitatoin, ALLARD et ROBERT. 19 janv—8

ARGENT! ARGENT!

ON prête sur gage, depuis une piastre jusqu'à des sommes plus élevées, des bagues et joyaux de tout genre. S'adresser au No. 10, rue St. Louis. 18 jan—3

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

UNE élection par les actionnaires dûment qualifiés de cette Banque, de six Directeurs pour servir, à partir du second Lundi de Février prochain, jusqu'au second Lundi de Février de l'année suivante, aura lieu à la Maison de Banque, le Lundi 4 Février prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.

Par ordre de la Direction,

11 janv J. B. PERRAULT, Caissier.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté sa boutique de coutellerie au No. 37, rue Condé, où il se chargera de faire toute espèce d'instruments de chirurgie, clés pour dentes d'une nouvelle invention. Il nettoie les fusils de munition et autres.

14 jan F. BRIAULT.

40,000 TUILES à crochet, débarqués du navire Helvetia, du Hâvre, et à vendre à bon marché, si on les enlève de suite de la Levée. S'adresser à

4 janv THEODORE NICOLET & Co.

900 SACS café de la Havane, en magasin, et à vendre par JOSE PRATS, rue St. Anne, No. 52.

12 janv

TRAITES sur Marseilles à vendre par JULES LE BLANC. No. 175 rue Royale.

10 jan

TRAITES sur Hâvre, Paris et Bordeaux, à vendre par JULES LE BLANC. No. 175 rue Royale.

10 jan

EN débarquement et à vendre, 50 bls. vin de Cote Rotie, 125 paniers vin de Pomard, 20 do. Chambertin. S'adresser à JULES LE BLANC. No. 175 rue Royale.

10 jan

RECEMMENT reçu, 60 caisses de citrons frais, et 14 barils de petits biscuits, à vendre par

10 jan. LINCOLN & GREEN.

A. FOURNIER, rue de Chartres, No. 141, vient de recevoir directement d'Angleterre, un choix de RAZOIRS, de la manufacture de Rogers & Son, première qualité, qu'il vendra à un prix modéré. Ces razoirs sont garantis trés-supérieurs. 10 janv—8

CHAISES.—En débarquement du navire Ohio, un assortiment de Chaises en acajou, de fantaisie, de Windsor, &c. et des Berceuses; à vendre à bas prix.

GEO. WHITNEY,

7 janvier rue de la Douane, No. 21

RIZ.—Le soussigné offre à vendre, en débarquement de la goëlette Elisabeth, venant de Charleston, 202 boucauts et 47 demi-boucauts RIZ.

F. H. PETITPAIN,

7 janv Encoignure Chartres et Toulouse.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, qui sont en débarquement,

350 douzaines vins de Champagne mousseux, blancs et rosés, par caisses de 2, 4, 5, et 6 douz; par paniers de 12 et 6 bouteilles, et par demi paniers de 12 demi bouteilles.

Tous ces vins sont garantis de 1ère. qualité et seront vendus à très bas prix. 7 jan

JEUDI, 17 janvier, se fera l'ouverture du RESTAURANT DE LA BOURSE tenu, par GUILLAUME, rue de Chartres, No. 118. Il a l'honneur de prévenir le public qu'il mettra toute l'exactitude possible pour que les personnes qui l'honoreront de leur présence soient servies avec ponctualité, et par conséquent satisfaites. Il tiendra tout ce que le marché peut fournir de meilleur, et sa cave sera pourvue des vins les plus fins et les plus exquis.

Il profite de cette occasion pour remercier le public de la bienveillance qu'il lui a témoignée jusqu'à ce jour, et il ose en espérer la continuation, dont il saura se rendre digne.

N. B. M. Guillaume continuera, comme par le passé, à faire des repas de commande, banquets de noces &c. et prendra des apprentis en cuisine. Il aura des sallons particuliers pour les sociétés. 16 janv.

VENTE PAR LE MARSHAL.

D. C. Hotchkiss curateur [illegible] Penniman contre

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le mardi 12 février, à 4 heures, à l'encoignure des rues Bienville et Chartres, tous les matériaux et outils d'imprimerie, formant un établissement complet d'imprimerie, saisis dans le procès ci-dessus.

24 janv L. DAUNOY, marshal.

John A. Turnell vs M. Ferguson.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente le vendredi 8 février, à 4 heures, sur les lieux, rue du Canal, no. 48,—une armoire, un bois et de lit, un pupitre; saisis dans le procès ci-dessus. [24 janv] L. DAUNOY, Marshal.

Louis Gerfroy contre T. Barberet.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'honorable B. Beauregard, juge conseillé de la cour de la cité de la Nouvelle-Orléans, sera mis en vente le mardi, 5 février, au principal, une montre d'argent, et une partie de vieux fer, saisis dans l'affaire ci-dessus.

23 jan L. DAUNOY, marshal.

Docteur Doernick vs. E. Forstall, curateur de Delphine et Chs. Demorant, héritiers de E. Demorant. J. Michinard vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, de la Nouvelle-Orléans, et par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, jeudi, 21 février prochain, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, l'esclave nommée ROSE, saisie dans les procès ci-dessus.

22 janv L. DAUNOY, marshal.

E. Débergue contre Pierre Casenave h. c. l.

EN vertu d'un alias de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Laneuville, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 22 février prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain lot de terre désigné sous le No. 8 dans l'ilet No. 36, ayant 60 pieds de face sur la rue de la Douane et 139 pieds 5 pouces de profondeur sur la rue Robertson, le dit terrain saisi dans le procès ci-dessus.

22 janv L. DAUNOY, marshal.

W. I. Thompson vs. Titus.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, lundi, 28 du courant à 4 heures, au Principal, une Armoire, un Sideboard, une Glace, et une douz. Chaises, saisis dans l'affaire ci-dessus.

15 jan L. DAUNOY, marshal.

John Longpré vs T. W. Bengey.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 6 février prochain, à midi, sur les lieux, une cuisine en bois, située dans le lot No. 14, près de l'encoignure des rues St. Pierre et des Remparts, saisie dans l'affaire cidessus.

6 jan L. DAUNOY, Marshal.

E. Cordeviolle & Lacroix vs. V. Auaré.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. Gayarré juge président de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, vendredi. 1er. février 1833, à midi, à la bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un demi terrain, situé entre les rues Bagatelle et St. André, désigné par le No. 393 dans l'ilet 42, mesurant 30 pieds sur la rue Morales sur 150 pieds de profondeur, et les édifices qui s'y trouve; saisi dans l'affaire ci-dessus.

29 déc L. DAUNOY, marshal.

J. Hart vs. A. Divage.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, jeudi 31 janvier, à 4 heures, au Principal, 3 montres d'argent, saisies dans l'affaire ci-dessus.

21 jan L. DAUNOY, marshal.

Thomas Rowe vs. Thomas Obrien.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, samedi 2 février, à 4 heures, au Principal, 1 table, 3 bois de lits, 1 théyère, 2 pots, chandeliers, 2 caraffes, &a. saisis dans l'affaire ci-dessus.

21 jan L. DAUNOY, marshal.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

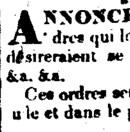

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 39.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

22 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage du jardin Botanique Linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD, Rue de Chartre, No. 39.

15 jan

PATTES D'ASPERGE DE CHOIX.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que les Pattes d'Asperges qu'il leur a annoncées sont arrivées et ont été reçues en bon ordre.

Ces pattes proviennent de l'espèce appelée *Géants ou Hollandaise*; les personnes qui désirent s'en procurer feront bien de se présenter immédiatement, ce moment étant le plus favorable pour planter.

On peut se procurer de ces pattes en telle quantité qu'on voudra, à 100 à 1000. Ceux qui en achèteront un millier les auront aux prix du nord. S'adresser à

WM. SMITH,

15 janv rue de la Douane, No. 93.

COUR DE PAROISSE pour la Paroisse et Cité de la Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1833.—*Charles Lesseps et autres contre John H. Travis pour une livraison forcée.*—Sur motion de Charles Lesseps syndic des créanciers de l'insolvable, en présentant un tableau de distribution du fonds entre ses mains. Il est ordonné par la cour que toutes personnes intéressées feront preuve, si elles en ont, dans l'espace de 10 jours, pourquoi le dit tableau ne serait pas homologué et les fonds distribués en conséquence. Extrait des minutes.

23 janv—3,3ps. FRED. BUISSON, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nll. Orléans—présent l'hon. Charles Maurian, juge—16 janvier 1833—No. 6,685—*Peres & Gener* contre *leurs créanciers.*—La cession des biens des pétionnaires ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers des insolvables ait lieu au bureau de M. Octave de Armas, notaire public, le 28ème. jour du présent mois de janvier, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires; et en attendant, toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier, 16 janvier 1833.

17 janv FRED. BUISSON, Dép. Greffier.

AVIS.—Attendu que Pierre Oscar Peyroux, peseur public de coton pour la cité de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi pour annuller un cautionnement de deux mille piastres qu'il a souscrit comme principal, conjointement avec Mlle. Constance Peyroux comme sa caution, le 14 d'Août 1832;

Avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent avis, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le dit cautionnement ne serait pas annullé, et les hypothèques en résultant radiées.

[L.S.] En foi de quoi, j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce 31me. jour de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,

GEORGE EUSTIS, Sec. d'Etat. 31 déc—30

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feu veuve Placerre, sont priées de se présenter à M. Jean Louis Casbergue, exécuteur, pour être soldées, et toutes celles qui pourraient lui devoir sont également invitées à solder leur compte dans le plus bref délai, entre les mains du dit exécuteur testamentaire, faubourg Marigny, rue des Bons Enfans, No. 202, entre Marigny et Mandeville. 24 janv—3

PAROISSE JEFFERSON—COUR DES PREUVES.—*Succession de feu Francisco Mozo.*—Attendu que Thomas Waters a présenté une pétition à la cour pour obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Francisco Mozo, décédé *ab intestat*, avis est par le présent donné à toutes personnes que cela concerne d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles la demande faite par la dite pétition ne serait pas accordée.

Paroisse Jefferson, 10 janvier 1833.

15 jan—10 J. M. HARRANG, juge.

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de THOMAS TOBY & Co.

THOMAS TOBY.

Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—☞

20 BALLES, contenant 1,494 pièces Coton écru lourd à chemises, de 36 pouces; 28 balles *Mollekins* assortis, récemment reçus par les navires Vesta, Princess Charlotte et Princess, venant de Liverpool, et ayant droit au drawback, ainsi qu'un assortiment général de Marchandises convenables pour les marchés mexicains; à vendre à bon compte, par

HARRISON, BROWN & Co. Rue Royale, No. 117.

16 janv

VENTE PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—JEUDI, 21 février 1833, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant à la succession de feu Jean Mercier, savoir:

1. UN LOT DE TERRE, situé en cette ville de la Nouvelle Orléans, rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville, borné d'un côté par la propriété appartenant à madame Planterigne, de l'autre, par la propriété appartenant à Joseph Pontalba, divisé en trois lots selon un plan dressé par Joseph Pilié le 15 de décembre passé, savoir:

LE LOT NO 1, mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face et de large sur 117 pieds de profondeur, borné d'un côté par la dite propriété de madame Planterigne, et d'autre par le lot No: 2 du plan ci-dessus mentionné.

LE LOT NO. 2, attenant le lot No. 1, et ayant les mêmes dimensions.

LE LOT NO. 3, attenant le lot No. 2, mesurant 21 pieds 3 pouces 7 lignes de face sur une profondeur de 131 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Joseph Pontalba, ayant la même largeur tout le long de la ligne qui le sépare du lot No. 2, ensuite ouvrant de 42 pieds 7 pouces et 4 lignes entre deux lignes parallèles, jusqu'à ce qu'il joigne sur la ligne supérieure la profondeur qu'il a sur la ligne inferieure.

2. UN LOT DE TERRE, situé en cette ville, sur les rues Tchapitoulas, Joséphine et St Thomas, divisé en huit lots, selon un plan dressé par Joseph Pilié le 15 de Décembre passé, savoir:

Le Lot No. 1, formant l'encoignure des rues Tchapitoulas et Joséphine, mesurant 29 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Tchapitoulas sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Joséphine, s'étendant entre deux lignes parallèles, et ayant dans la profondeur la même largeur que sur la devanture.

Le Lot No. 2, attenant le lot No 1, et mesurant 29 pieds 3 pouces de face sur 100 pieds de profondeur.

Le Lot No. 3, attenant les lots No 1 et 2, mesurant 35 pieds 3 pouces de face à la rue Joséphine sur 58 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur.

Le Lot No. 4, attenant le lot No 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 5, attenant le lot No 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 6, attenant le lot No 5, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 7, attenant le lot No 6, formant l'encoignure des rues Joséphine et St Thomas, mesurant 29 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue St. Thomas sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Joséphine.

Le Lot No. 8, attenant le lot No. 7, mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur.

3. UN LOT DE TERRE, situé au coin des rues St Claude et du Chemin du Bayou, divisé en huit lots selon un plan fait par Joseph Pilié le 15 de décembre dernier, savoir:—

Le Lot No 1, mesurant 26 pieds onze pouces 3 lignes de face au Chemin du Bayou sur 98 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne faisant face à la rue St Claude, 88 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 33 pieds 7 pouces 2 lignes sur la ligne de derrière, qui le sépare du lot No 7.

Le Lot No. 2, attenant le lot No 1, mesurant 26 pieds 7 pouces de face au Chemin du Bayou sur 98 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur.

Le Lot No 3, attenant le lot No 2, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 4, attenant le lot No 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 5, attenant le lot No 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 6, attenant le lot No 5, et mesurant 26 pieds 7 pouces de face au Chemin du Bayou, 98 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 5, 100 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare de la propriété de Rosette Toutant, femme de couleur libre, et 50 pieds 3 lignes sur la ligne de derrière qui le sépare du lot No. 7.

Le lot No 7 mesurant 94 pieds 2 pouces de face à la rue St Claude, 139 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare des lots No 1, 2, 3, 4, 5 et 6, ensuite 51 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare de la propriété de Rosette Toutant, 38 pieds 5 pouces 3 lignes sur la partie inferieure de la ligne qui le sépare du lot No 8, 43 pieds 5 pouces sur la ligne de derrière du même lot No 8, et 172 pieds 5 pouces la ligne qui le sépare de la propriété de B. Fleitas. Il existe sur le dit terrain une Maison vaste et commode, une cuisine, jardin, puits, &c.

Le Lot No 8, attenant le lot qui vient d'être décrit, mesurant 48 pieds 8 pouces de face à la rue Tremé, 93 pieds de profondeur sur la ligne que le sépare de la propriété de —, 94 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Rosette Toutant et d'une partie du lot No 7, et 43 pieds 3 pouces de la profondeur.

4. UN LOT DE TERRE, situé sur la rive gauche du Bayou St Jean, attenant la propriété appartenant à Louis Allard et autres, avec une maison qui y est construite, et mesurant 120 pieds de face au dit Bayou St. Jean sur 132 pieds de profondeur et face à la rue Mobile pp.

Conditions de la vente:—Un dixième comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

ET LE MÊME JOUR

J'exposerai aussi en vente à la Bourse, pour compte des heritiers de Jean Mercier et Dominique Bouligny,

UN TERRAIN, situé au coin rues Royale et de l'Hôpital, appartenant en commun et par moitiés indivisés aux dits heritiers et au dit Bouligny, et divisé en six lots, selon un plan dressé par Joseph Pilié, le 14 décembre dernier, savoir:

Le Lot No 1, mesurant 23 pieds 6 pouces de face à la rue Royale sur 97 pieds de profondeur et face à la rue de l'Hôpital.

Le Lot No 2, mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Royale, sur 97 pieds de profondeur, attenant le lot No 1.

Il n'y a aucune réserve faite pour les bâtisses construites sur ces terrains, chacun ayant droit à sa proportion des dites batisses.

Le Lot No 3, attenant le Lot No 2, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 4, attenant le lot No 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 5, attenant le lot No 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 6, mesurant 23 pieds de face à la rue d'Hôpital, et ayant en profondeur 113 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de A Fourchy, et 113 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare d'une allée ou corridor à l'usage commun des lots No 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Le dit corridor ayant 5 pieds 9 pouces de large sur une profondeur de 113 pieds 7 pouces 5 lignes faisant face à la rue de l'Hôpital, sera abandonné à l'usage des lots No 1, 2, 3, 5 et 6.

Conditions de la vente des six derniers terrains ci-dessus décrits:—Six, douze et dixhuit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les vendeurs se réservent le privilege de diviser les billets par coupons de manière à former les parts respectives des parties intéressées. Les plans sont déposés à la Bourse.

jan 21 MARTIN BLACHE, Register.

☞ Les actes de vente seront passés par H. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Petiton Bellisle, alias Médéric h. c. l.

UN TERRAIN situé dans le faubourg Marigny, au coin des rues Mandeville et Grands hommes, désigné sur le plan du dit faubourg par le numéro cent-quatre-vingt; mesurant soixante pieds de face à la dite rue des Grands hommes sur cent-vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Mandeville, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions: Pacquéreur devra s'obliger à payer l'hypothèque, en faveur de Mr. Musson pour la somme de neuf cents piastres, dont $300 sont dûes depuis le mois de juin passé, et dont $300 seront en juin suivant et la balance en juin 1834; et le reste du prix de l'adjudication payable comptant.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 janv

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 2 février 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Louis Choiseau, rue Royale, entre les rues Dumaine et Ste. Anne, une quantité de parfumeries et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du défunt. Conditions de la vente: Comptant.

22 janv. MARTIN BLACHE, Régister.

BRIQUES.—30,000 Briques allemandes, en débarquement et à vendre par

22 janv LINCOLN & GREEN.

CAFE, 300 sacs café, en débarquement de la goëlette Eagle, de la Havane, à vendre par

22 janv A. QUERTIER et BOUTIN.

PORC—300 barils porc, première, seconde et troisième qualité, en débarquement et à vendre par

TOURNE & BECKWITH, Nouvelle Levée, No. 15.

15 jan

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

DIX piastres de récompense seront données à celui qui fera conduire à la geole, ou chez le soussigné, la négresse MARIANNE, alias URINA, âgée de 30 ans; taille moyenne, forte constitution; elle parle l'Anglais et le Français, et est très timide en parlant à une personne blanche. Elle était vêtue d'une robe de cotonnade bleue, un mouchoir rouge au cou, et allait nu-pieds. Elle vendait du lait l'été dernier. Elle s'est absentée depuis le 20 du mois dernier, et elle a été vue depuis dans la rue de l'Esplanade.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord.

A. LARA,

Faubourg Marigny, encoignure des rues Victoire et Esplanade. 16 janv—☞

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent en vente, 130 sacs café Havane, 1re. qualité. 50 boucauts sucre do.

THED. NICOLET et Co.

Il janv.

MELASSE.—30,000 gallons Melasse à vendre sur une habitation au-dessous de la ville; s'adresser à

GRAY, DURRIVE & Co. Rue de la Levée, No. 34.

16 janv